

ORGANISATION
NOYAL-CHATILLON
FORMATION

AVEC LE SOUTIEN DES VILLES TRAVERSÉES :
 Noyal-Châtillon, Bruz, Chartres-de-Bretagne,
 St-Erblon, Bourgbarré, Orgères, Pont-Péan, Laillé.

Souvenir
Louison

2025
Bobet

Samedi 15 mars

40^e

SOUVENIR

Départ du podium rue de Vern à 13h00
 Noyal-Châtillon sur Seiche

Dimanche 16 mars

37^e

TROPHÉE JUNIOR

Départ Place de la Mairie à 14h00
 Chartres-de-Bretagne



CE PROGRAMME VOUS EST OFFERT PAR NOS PARTENAIRES

L'association n'est pas responsable des accidents. Ces 2 journées sont animées par Eric LE BALCH speaker officiel FFC.

37ème TROPHEE LOUISON BOBET U 19
DIMANCHE 16 Mars 2025

LES OFFICIELS

Direction de l'Organisation :

Président :	Alain HEULOT
Secrétaire Général :	Claude HELBERT
Responsables Sécurité :	Michel ANGEVIN
Responsable Technique Circuit Arrivée :	Camille CREPEL
Responsable Motards :	Gérard JARDIN
Responsable Classement Grimpeurs :	AMS 35
Responsable des Dossards :	Annie RENARD Renée OLLIVIER

Direction de la Course :

Direction de l'épreuve :	Alain HEULOT
Président de Jury :	Jérôme BIHOUEE
Commissaire Arbitre 1 :	Fabienne JUHEL
Commissaire Arbitre 2 :	Christelle GARNIER
Juge à l'Arrivée :	Jean Louis PIETTE
Commissaire Moto :	Olivier GUERINEL
Commissaire Moto :	Jean Christophe BRIAND
Moto – Information :	Gérard JARDIN
Ardoisier :	AMS35
Service Médical :	Dr Frédéric BEUNEUX

Organisation :

Animateur officiel :	Eric LE BALCH
Speaker radio tour :	Yannick BOTREL
Vidéo Finish transpondeur :	BRETAGNE SERVICE COURSE
Classement:	Tiphanie DELORY
Classement Informatique :	Tiphanie DELORY
Sécurité de l'épreuve :	ASS. MOTO SECURITE 35 (13)
Liaisons Radios :	BRETAGNE SERVICE COURSE
Voiture Assistance Neutres (3) :	BRETAGNE SERVICE COURSE (2),
Ambulances (1) :	URVOIX
Car Balai :	RGO Mobilités
Camion Balai :	RGO Mobilités

Règlement Général

ARTICLE 1 : Présentation

Le 37^{ème} trophée Louison Bobet est organisé par l'ACNC Cyclos et contrôlé par l'association « Association Cycliste Noyal Chatillon Formation », sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.). Il se dispute le Dimanche 16 Mars 2025

ARTICLE 2 : Type d'épreuve et participation

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie U 19. Elle est inscrite au calendrier fédéral de la FFC en classe 1.14.

ARTICLE 3 : Engagements

Les engagements doivent parvenir avant le **mardi 11 Mars 2025** par **INTERNET**
Le nombre d'engagés est **limité à 7 coureurs par club ou sélection**
Le tarif d'engagement est de 11 € par coureur.

ARTICLE 4 : Permanences

La permanence se tiendra le Dimanche 16 Mars 2025 de 12h à 13h45 à la Salle de la mairie (Victor Basch) de CHARTRES DE BRETAGNE.

La remise des dossards et des plaques de cadre et des **transpondeurs** se fera à la Salle de la mairie (Victor Basch) de CHARTRES DE BRETAGNE de 12h30 à **13h45**

Pour les transpondeurs une caution de 50 euros pour les individuels et de 200 euros pour les équipes vous sera demandée

La réunion des directeurs techniques se déroulera à 12h30 à la Salle de la mairie (Victor Basch) de CHARTRES DE BRETAGNE. Elle se déroulera en présence de la direction de l'épreuve et des membres du jury des commissaires.

La permanence d'arrivée se déroulera à l'espace Louis Texier (ex salle polyvalente) de NOYAL CHATILLON SUR SEICHE.

ARTICLE 5 : Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence "Radio Tour" 157.550 Mhz. Des postes seront fournis par la société Bretagne service course à partir de 12h sur la place de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE.

ARTICLE 6 : Départ

Le départ fictif sera donné à 14h00 sur la place de la Mairie. Les coureurs seront neutralisés pendant 5.5 km jusqu'au kilomètre 0 ou le départ officiel sera donné arrêté à 14h.10

ARTICLE 7 : Assistance Neutres

Le service d'assistance technique neutre est assuré par deux voitures, avec mécanicien à bord BRETAGNE SERVICE COURSE (2),

Le ravitaillement sera fait selon les règlements de la FFC à partir du 30ème kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée.

ARTICLE 8 : Arrivée

L'arrivée étant jugée sur un circuit de 8 km à parcourir 5 fois, l'entraide entre les coureurs ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve, article 2.3.13.

Afin d'éviter les interversions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 9 : Classement Individuel

Le classement individuel parrainé le Conseil Général d'Ille et Vilaine sera jugé par le juge à l'arrivée au terme des 125.770 Kilomètres sur la ligne d'arrivée située rue de Vern à Noyal Châtillon sur Seiche sous la banderole « ARRIVEE ».

Le juge à l'arrivée sera aidé par un système de vidéo finish et transpondeur.

ARTICLE 10 : Classement du Meilleur Breton

Le classement du meilleur coureur breton parrainé par le **CREDIT AGRICOLE**.

ARTICLE 11 : Classement du "Meilleur Grimpeur"

Le classement du meilleur grimpeur parrainé par **ARSATI Immobilier** sera obtenu par l'addition des points attribués au sommet de chaque côte (6, 4, 2 et 1 points).

En cas d'égalité au classement du Meilleur Grimpeur, il est fait applications des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les côtes
2. Nombre de deuxièmes places dans les côtes
3. Nombre de troisièmes places dans les côtes
4. Nombre de quatrièmes places dans les côtes
5. Classement individuel

Pour figurer au classement du meilleur grimpeur, les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Louison Bobet Juniors.

Les 3 sprints attribuant des points pour ce classement sont :

- Km 16.640 : Côte de la halte de Laillé
- Km 39.270 : Côte de la halte de Laillé
- Km 61.900 : Côte de la halte de Laillé

ARTICLE 12 : Classement Par Equipe

Le classement par Équipe parrainé par **SUPER U Noyal- Chatillon** s'établit par l'addition des places des 3 premiers coureurs de chaque équipe.

En cas d'égalité, la place du premier coureur de chaque équipe concernée par cette égalité départagera celles-ci.

ARTICLE 13 : Respect du code de la route

Conformément à l'article 1.2.082, les coureurs se doivent d'observer les dispositions légales du pays et donc suivre le code de la route français, notamment pour les coureurs attardés.

L'organisation ne pourra être tenu responsable en cas d'incident.

ARTICLE 14 : Protocole

Devront se présenter **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** au podium protocolaire situé sur la ligne d'arrivée à NOYAL CHATILLON pour la remise des récompenses :

- Le vainqueur de l'épreuve
- Le deuxième de l'épreuve
- Le troisième de l'épreuve
- Le meilleur grimpeur
- La meilleure équipe
- Le meilleur Breton

ARTICLE 15 : Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage aura lieu dans un local réservé à cet effet 50 mètres après la ligne d'arrivée sur la droite (Bungalow) Rue de Vern à NOYAL CHATILLON SUR SEICHE.

ARTICLE 16 : Prix

Les prix suivants (en euros) sont attribués aux vingt premiers coureurs classés :

Grille 610/20 :

Classement	Prix	Classement	Prix
1	122	11	11
2	91	12	9
3	73	13	9
4	61	14	9
5	49	15	8
6	43	16	8
7	34	17	7
8	27	18	7
9	18	19	6
10	12	20	6

Le total des prix est de 610 euros.

ARTICLE 17 : Pénalités

Les pénalités sont conformes au règlement de la FFC.

Schéma de la caravane

A L'AVANT DE LA COURSE

- 1 Voiture ouvreuse
- 2 Voiture Directeur Organisation
- 3 Voiture liaison radio + téléphone
- 4 Voiture invités
- 5 1ère Voiture dépannage neutre
- 6 2^{ème} Voiture dépannage neutre
- 7 Voiture Juge à l'arrivée
- 8 1ère Voiture Commissaire
- 9 Moto Commissaire
- 10 Moto Ardoisier
- 11 Moto info :



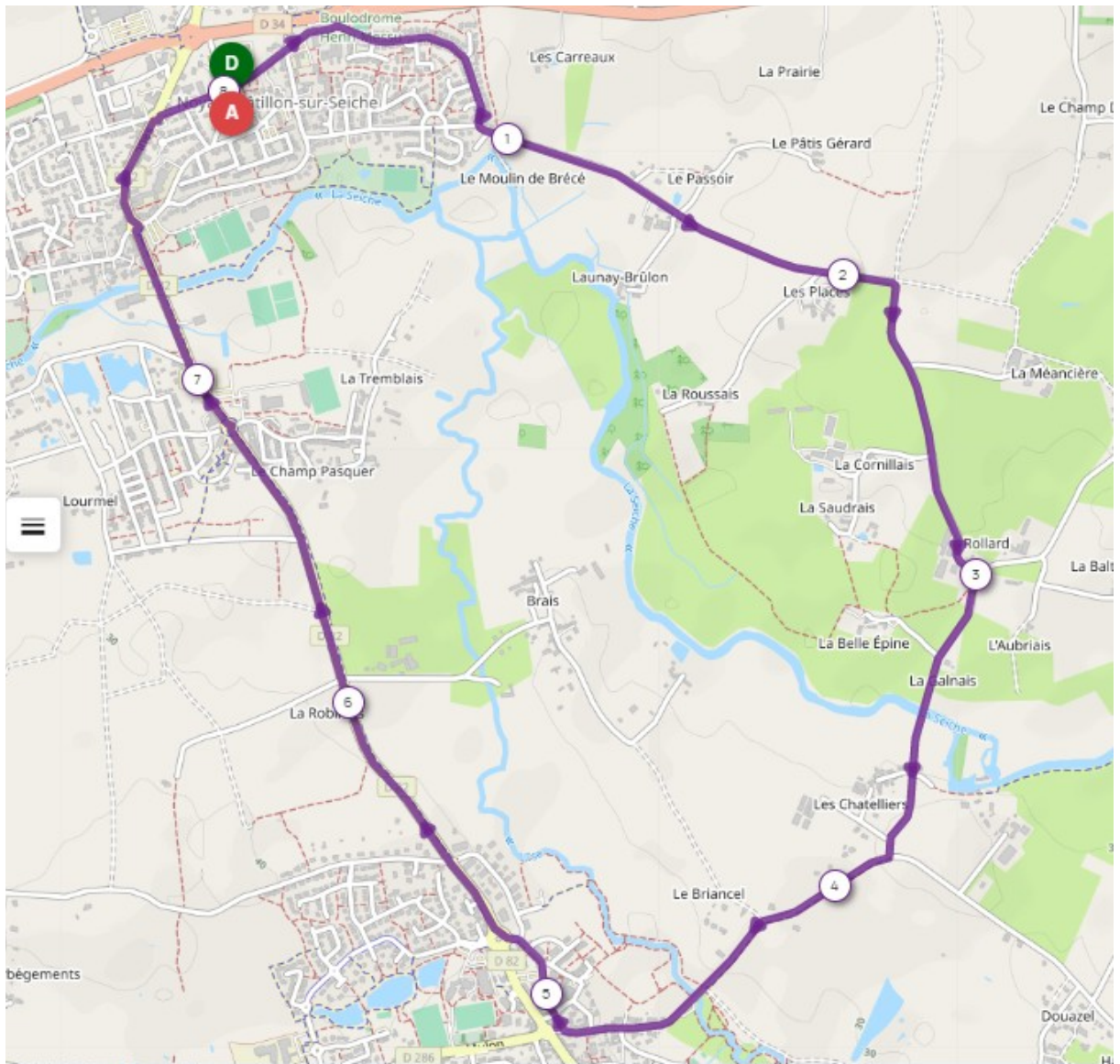
A L'ARRIERE DU PELOTON

- 12 Voiture Président du Jury
- 13 Voiture médecin
- 14 2^{ème} Voiture Commissaire
- 15 3^{ème} Voiture Commissaire
- 16 Toutes les voitures dépannages Clubs
- 17 3^{ème} Voiture dépannage neutre
- 18 Ambulances
- 19 Car Balai
- 20 Camion Balai

Plan zone de départ

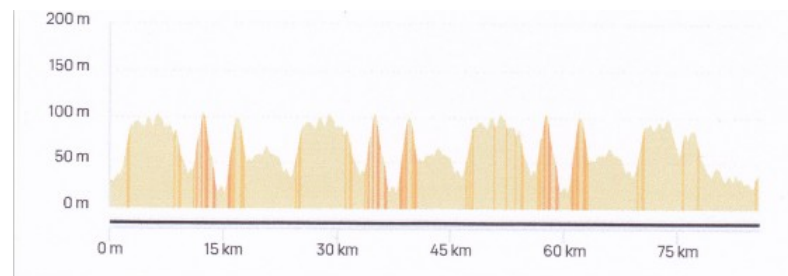


Plan Circuit d'arrivée

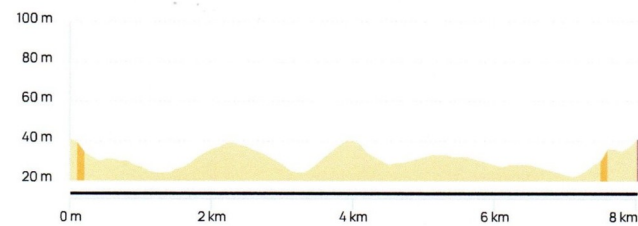


Les Profils

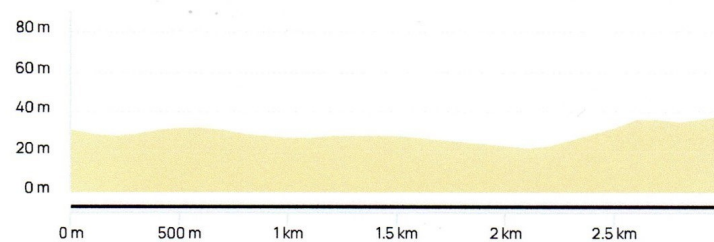
Circuit en ligne :



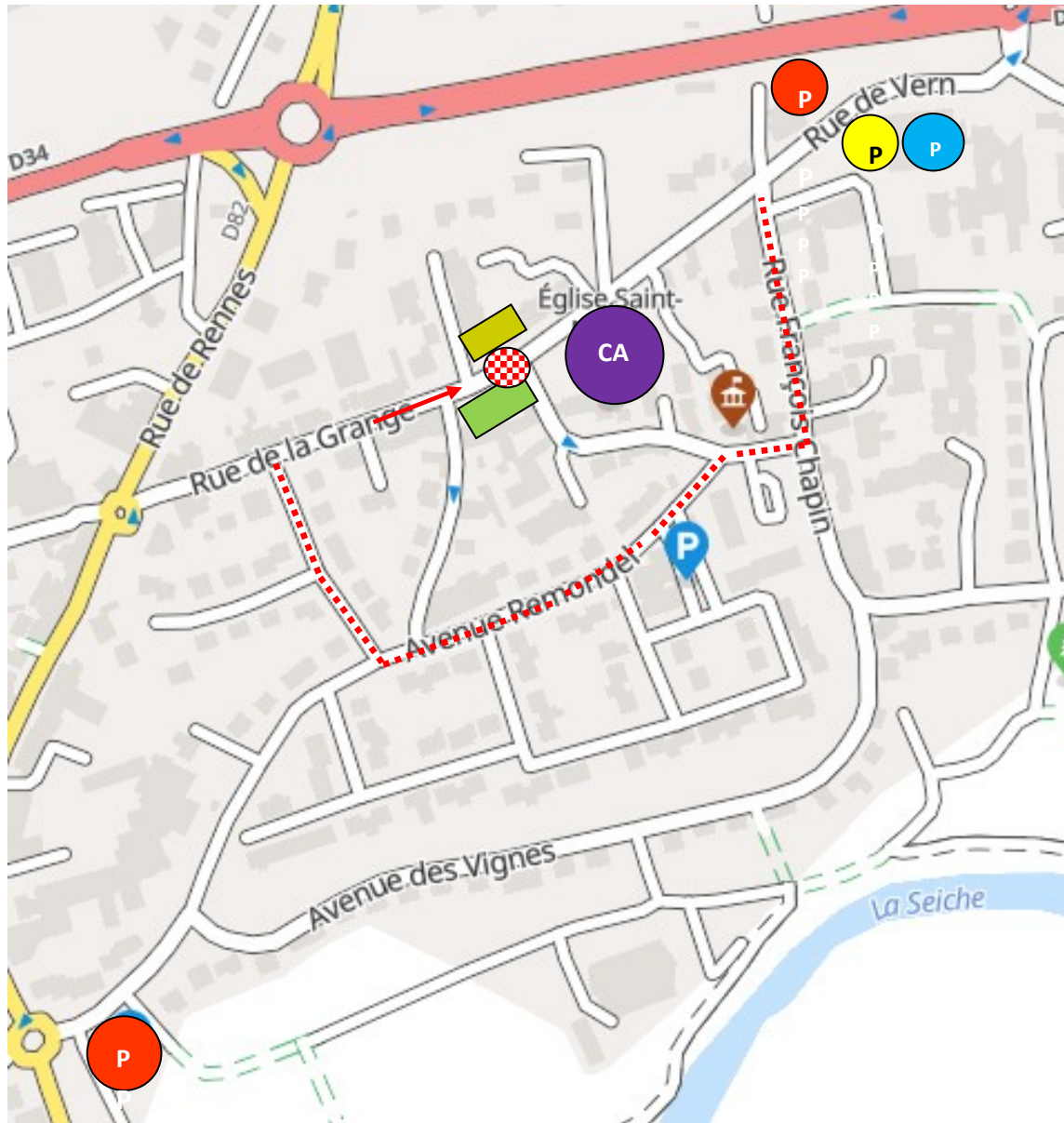
Circuit Final :












3 derniers kilomètres



Plan de la zone d'arrivée



	Arrivée		Dérivation		Parking Officiels
	Podium Protocolaire		Permanence		Parking Équipes
	Podium Commissaires		Contrôle Antidopage		
	Sens de la course				

ITINERAIRE DU TROPHEE LOUISON BOBET 2025

ITINERAIRE	Km	Km parcouru	Km à faire	Horaire 38 Km/h	Horaire 40 Km/h
CHARTRES DE BRETAGNE (Place de la Mairie)				14:00:00	14:00:00
DEPART FICTIF Rue de la Poterie à gauche rue de Féridan, à droite Bd Maréchal, à gauche Av. Méréel ont-Péan tout doit					
	NEUTRALISE	5,500			
Le Bois Esnault	DEPART	0,000	125,770	14:10:00	14:10:00
D837 à gauche D39		1,030	124,740	14:11:38	14:11:33
D39 à droite vers Bout de Lande	Zone déchets	0,200	124,540	14:11:57	14:11:51
Bout de Lande tout droit vers l'Hermitière		1,890	122,650	14:14:56	14:14:41
L'Hermitière à droite vers Montheleu		1,690	120,960	14:17:36	14:17:13
Montheleu à gauche / La Lande		1,250	119,710	14:19:34	14:19:05
La Lande / à droite La Saudrais		0,990	118,720	14:21:08	14:20:35
La Saudrais / à gauche C 8		0,990	117,730	14:22:42	14:22:04
C 8 / à droite V 13		0,270	117,460	14:23:07	14:22:28
V 13 / D 77 à droite		2,620	114,840	14:27:15	14:26:24
D 77 / V 10 à gauche La Macillais		1,880	112,960	14:30:14	14:29:13
V 10 / D 39 à droite		2,730	110,230	14:34:32	14:33:19
D39 - Côte de la halte de Laillé - C17 à gauche	MG	1,100	109,130	14:36:16	14:34:58
C 17 / D 77 à droite		2,030	107,100	14:39:29	14:38:00
D 77 / D 277 à gauche		2,020	105,080	14:42:40	14:41:02
D 277 - à droite chemin de Caran		1,350	103,730	14:44:48	14:43:04
Chemin de Caran / à gauche D 39		1,290	102,440	14:46:50	14:45:00
D39 à droite vers Bout de Lande	Zone déchets	0,540	101,900	14:47:41	14:45:48
Bout de Lande tout droit vers l'Hermitière		1,890	100,010	14:49:49	14:48:38
L'Hermitière à droite vers Montheleu		1,690	98,320	14:52:29	14:51:11
Montheleu à gauche / La Lande		1,250	97,070	14:54:28	14:53:03
La Lande / à droite La Saudrais		0,990	96,080	14:56:02	14:54:32
La Saudrais / à gauche C 8		0,980	95,100	14:56:01	14:54:31
C 8 / à droite V 13		0,270	94,830	14:56:26	14:54:56
V 13 / D 77 à droite		2,620	92,210	15:00:34	14:58:51
D 77 / V 10 à gauche La Macillais		1,880	90,330	15:03:33	15:01:41
V 10 / D 39 à droite		2,730	87,600	15:07:51	15:05:46
D39 - Côte de la halte de Laillé - C17 à gauche	MG	1,100	86,500	15:09:35	15:07:25
C 17 / D 77 à droite		2,030	84,470	15:12:48	15:10:28
D 77 / D 277 à gauche		2,020	82,450	15:15:59	15:13:30
D 277 - à droite chemin de Caran		1,350	81,100	15:18:07	15:15:31
Chemin de Caran / à gauche D 39		1,290	79,810	15:20:09	15:17:27
D39 à droite vers Bout de Lande	Zone déchets	0,540	79,270	15:21:00	15:18:16
Bout de Lande tout droit vers l'Hermitière		1,890	77,380	15:23:59	15:21:06
L'Hermitière à droite vers Montheleu		1,690	75,690	15:26:39	15:23:38
Montheleu à gauche / La Lande		1,250	74,440	15:28:38	15:25:31
La Lande / à droite La Saudrais		0,990	73,450	15:30:12	15:27:00
La Saudrais / à gauche C 8		0,980	72,470	15:31:45	15:28:28
C 8 / à droite V 13		0,270	72,200	15:32:10	15:28:52
V 13 / D 77 à droite		2,620	69,580	15:36:18	15:32:48
D 77 / V 10 à gauche La Macillais		1,880	67,700	15:39:16	15:31:41
V 10 / D 39 à droite		2,730	64,970	15:43:35	15:35:47
D39 - Côte de la halte de Laillé - C17 à gauche	MG	1,100	63,870	15:45:19	15:37:26
C 17 / D 77 à droite		2,030	61,840	15:48:32	15:40:29
D 77 / D 277 à gauche		2,020	59,820	15:51:43	15:43:31
D 277 - à droite chemin de Caran		1,350	58,470	15:53:51	15:45:32
Chemin de Caran / à gauche D 39		1,290	57,180	15:55:53	15:47:28
D39 à droite vers Bout de Lande	Zone déchets	0,540	56,640	15:56:44	15:48:17
Bout de Lande à gauche D41		1,890	54,750	15:59:43	15:51:07
D41 / la belle étoile tout droit		1,220	53,530	16:01:39	15:52:57
Carrefour C 201 / D 41 tout droit		1,150	52,380	16:03:28	15:54:40
à gauche C 201		2,500	49,880	16:07:25	15:58:25
D286 Le teilleul/ à gauche D 82		1,440	48,440	16:09:41	16:00:35
BOURGBARRE D82/D39 tout droit		1,400	47,040	16:11:54	16:02:41
St Erblon D82 / D286 tout droit		3,920	43,120	16:18:05	16:08:34
NOYAL CHATILLON SUR SEICHE passage sur la ligne d'arrivée		3,120	40,000	16:23:01	16:13:14
Plus circuit de 8,0 km à effectuer 5 fois	Zone déchets	40,000	125,770	17:26:10	17:13:14
KILOMETRAGE TOTAL		125,770	125,770		

Liste des hôpitaux

- **Centre Hospitalier et Universitaire de Rennes (CHU)**

2 r Henri Le Guilloux
35000 RENNES
02 99 28 43 21

- **Polyclinique Sévigné**

Service d'Urgence
3 r Chêne Germain
35576 CESSON SEVIGNE CEDEX
02 99 25 52 49

- **Clinique mutualiste La Sagesse**

4 place Saint Guénolé
35000 RENNES
02 99 85 75 75

- **Centre Hospitalier privé Saint Grégoire**

6 Boulevard de la Boutière
35760 SAINT GREGOIRE
02 99 23 33 33

Hébergement et Restauration

- **La Brique Rouge**

25 rue de la Poterie 35131 CHARTRES DE BRETAGNE
02 99 41 21 23

- **Inter Hôtel de la Chaussairie**

30 av Chaussairie 35131 CHARTRES DE BRETAGNE
02 99 41 14 14